



**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

**DELIBERATION N° 24**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28  
Pour : 21  
Contre : /  
Abstentions : 7  
(opposition)

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER  
D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE  
S.DARRIGUES donne procuration à L.GUYONNIE

**Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration** :

X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : B.GERY

Monsieur le Maire indique que le collège Henri Barbusse est un établissement public local d'enseignement. Au titre de l'article L 421-2 du Code de l'Education, cet établissement est administré par un conseil d'administration composé de représentants des collectivités territoriales, de l'administration, de l'établissement et de personnalités qualifiées, de représentants des personnels enseignants, d'éducation, des différents services et de représentants des élèves et parents.

Les articles R 421-14 et suivants du code de l'éducation prévoient pour les collèges de moins de 600 élèves, la désignation d'un représentant de la Commune siège de l'établissement.

Aussi, il propose de désigner :

. Madame Laurence GUYONNIE

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 064-216401406-20211015-24\_14\_10\_2021-DE

Conformément à l'Article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

**Le Conseil Municipal,**

. se prononce par vote à main levée avec 21 voix pour la candidature de Madame Laurence GUYONNIE.

Madame Laurence GUYONNIE représentera la Ville de Boucau au sein du Collège Henri Barbusse.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

